

Investir dans les outils de production et la captation de valeur ajoutée en France

Par Sylvain BORDEBEURE

Référent filière bois à l'ADEME à la direction Bioéconomie et Énergies renouvelables

Et Dominique WEBER

Président du Comité Stratégique de Filière Bois (CSF Bois)

Bien que la France bénéficie d'une ressource forestière importante et diversifiée, les filières de première et seconde transformation restent encore insuffisamment capacitaires et pour leur montée en gamme afin de limiter la dépendance de la France aux importations, avec un impact économique et environnemental pouvant donc être amélioré pour plus de souveraineté. Le soutien de nombreux projets industriels dans le cadre de France 2030 devrait permettre un rééquilibrage progressif de notre balance commerciale et de mieux répondre aux besoins notamment du marché de la construction, avec la production de produits d'ingénierie. Le développement des capacités de séchage est également un enjeu fort, intégrant la valorisation sur site des connexes de plus faible qualité pour une maîtrise des besoins énergétiques.

La filière forêt-bois est identifiée comme un chantier prioritaire de la planification écologique, avec des dispositifs de soutien qui se poursuivent pour développer et optimiser la valorisation des ressources forestières, notamment celles qui sont issues de peuplements sous-exploités, sinistrés, déperissants et/ou vulnérables aux effets du changement climatique.

Contexte

Avec 17,3 Mha et 3 055 Mm³, la France métropolitaine possède la quatrième forêt d'Europe en surface et la troisième en volume¹. La forêt française est principalement feuillue (72 % des surfaces forestières et 57 % des volumes sur pied) avec une récolte annuelle de bois d'œuvre et de bois d'industrie de 30 Mm³, dont 70 % de résineux. La production de sciages est de 8,5 Mm³/an avec 85 % de résineux et 15 % de feuillus.

Les activités de production forestière, de transformation et de mise en œuvre de produits bois alimentent cinq marchés de destinations finales (construction, emballage bois et carton, énergie, meuble, produits de consommation courante) à hauteur de 27,6 milliards d'euros de valeur ajoutée en 2021 pour 60 000 entreprises². Cependant, le commerce extérieur de la filière forêt-bois reste négatif avec un déficit annuel supérieur à 5 milliards d'euros (hors papier-carton). Par conséquent, la France exporte des grumes et importe des sciages et des produits transformés, à plus grande valeur ajoutée pour un coût environnemental plus important.

France 2030 a retenu la filière forêt-bois parmi les secteurs stratégiques pour l'économie française notamment pour l'atteinte des objectifs de la transition vers une économie décarbonée à l'horizon 2050, comme le montre la stratégie nationale bas carbone (SNBC)³. Elle constitue par ailleurs un atout pour regagner en souveraineté industrielle, comme le montre le programme national pour la forêt et le bois (PNFB)⁴. Pour y parvenir, il convient de développer ses marchés (bois matériau, bois fibres, molécules, bois énergie) avec une meilleure mobilisation et valorisation de la ressource forestière nationale.

Bilans des investissements soutenus dans le cadre de France 2030

Depuis fin 2021, l'appel à projets « Industrialisation des produits et systèmes constructifs bois » a permis le soutien de 71 projets sur 6 relèves. Le budget global alloué est de 200 M€ pour 1,5 milliard d'investissements. Ces projets vont permettre d'accroître la mobili-

¹ Source : Memento FCBA 2023, <https://www.fcba.fr/le-memento-2023-est-paru/>

² Source : Veille Économique Mutualisée de la filière Forêt-Bois, <https://vem-fb.fr>

³ <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

⁴ <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois-2016-2026>

Tableau 1 : Impacts attendus des appels à projets France Relance et France 2030 (2021-2023) soutenant les investissements des industries du bois (Source : Bilan prévisionnel ADEME France 2030).

Transformation en produits bois finis ou semi-finis	Feuillus	Résineux	Total général
Production supplémentaire de sciages (m ³ /an)	86 794	1 188 401	1 275 195
Production supplémentaire de panneaux massifs multicouches (LVL, BMM) (m ³ /an)	15 000	98 100	113 100
Production supplémentaire de CLT (m ³ /an)	750	129 826	130 576
Production supplémentaire de lamellé-collé (m ³ /an)	8 950	108 422	117 372
Production supplémentaire de produits rabotés (litéaux, bois d'ossature, carrelots, etc.) (m ³ /an)	59 775	116 725	176 500
Production supplémentaire de panneaux issus de bois de trituration (m ³ /an)	600 000	150 000	750 000
Production supplémentaire de parquets (m ² /an)	1 275 000		1 275 000
Production supplémentaire de panneaux isolants (t/an)		98 842	98 842
Production supplémentaire de panneaux contreplaqués (m ³ /an)	10 000	5 000	15 000

sation et la transformation du bois sur le territoire national et de réduire ainsi l'importation de produits finis.

Plusieurs projets vont également permettre le développement de nouvelles solutions constructives biosourcées (isolants, blocs à maçonner, etc.) à partir de co-produits agricoles (lin, chanvre...) ou forestiers.

En complément des investissements productifs, l'appel à projets « Biomasse Chaleur pour l'Industrie du Bois » a permis d'accompagner les industries du bois dans la mise en place de nouvelles capacités de séchage associées à des installations biomasse performantes pour répondre à leurs besoins énergétiques, en réduisant l'usage des énergies fossiles. 31 projets (dont 13 avec cogénération) ont été accompagnés pour un investissement global de 458 M€ et une aide de 186 M€. La production thermique associée est de 1,8 TWh/an et la production électrique par cogénération est de 247 GWh/an. Ce dispositif va permettre également le développement des capacités de séchage du bois d'œuvre associés à la première transformation (sciages et panneaux) avec 1,37 Mm³/an séchés supplémentaires.

Exemples de projets soutenus

Implantation d'une première unité de production de LVL

Le groupe Thebault est une entreprise familiale spécialisée dans la fabrication de panneaux contreplaqués. Ce leader national du contreplaqué investit près de

100 M€ (avec une aide de 17 M€) dans la création de la première unité de production industrielle française de poutres et panneaux en bois LVL à Lempdes-sur-Allagnon (43), qui valorisera les ressources de Sapin Pectiné locales. À terme, l'usine assurera une production annuelle de 100 000 m³ de LVL (Laminated Veneer Lumber), un produit d'ingénierie à partir de placages collés, fortement demandé par le marché de la construction.

Augmentation des capacités de production de bois d'ingénierie

Le groupe Piveteau investit plus de 100 M€ (13,5 M€ d'aide) dans ses capacités de production de CLT (Cross Laminated Timber) et de lamellés-collés sur les deux sites de production à Égletons (19) et Sainte-Florence (85). Le groupe deviendra ainsi le principal producteur de CLT en France avec plus de 100 000 m³ et pourra concurrencer les acteurs européens en substituant une part des bois d'importation.

Production de bardages de châtaignier

Suite à une démarche d'écoconception, la scierie familiale Rahuel basée à Combours (35) investit dans une nouvelle ligne de sciage et de produits rabotés, notamment pour produire des bardages en châtaignier. Ces investissements de 12,8 M€ (avec une aide d'1,8 M€) devraient permettre à terme un triplement des volumes de sciages et un doublement des volumes de produits finis rabotés.

Développement de la seconde transformation du hêtre pour répondre au marché français avec une plus grande valeur ajoutée et la substitution des importations

La scierie et caisserie de Steinbourg est l'une des principales unités de transformation du hêtre en France avec une part importante de produits exportés. Elle souhaite aujourd'hui développer ses capacités de transformation avec le développement de nouveaux produits, à l'exemple des carrelés pour les poutres et poteaux, les fenêtres, portes et escaliers et répondre ainsi à de nouveaux marchés sur le territoire national. Ces investissements productifs (9 M€ pour une aide de 2,25 M€) font suite à des investissements importants sur le volet énergie et séchage, qui ont été soutenus par l'ADEME dans le cadre de France 2030 et du Fonds Chaleur : une chaudière de 4 MW associée à 20 séchoirs-étuves (dont 8 nouveaux) pour une capacité globale de séchage de 3 000 m³.

Développement des capacités de production de panneaux OSB

Le groupe Swiss Krono lance des investissements très importants à la fois pour la modernisation de son site de production de panneaux OSB à Sully-sur-Loire (45) mais aussi pour l'implantation d'une nouvelle unité de production à Fargues-sur-Ourbise (47) qui atteindra à terme une production de 600 000 m³ de panneaux OSB par an. Les investissements sont supérieurs à 150 M€ avec une aide de 14 M€.

Orientations et perspectives

Les investissements des entreprises et industries du bois (hors secteur forestier), avant la période de relance, étaient de l'ordre de 4 milliards d'euros par an pour une valeur ajoutée créée de 27,6 milliards d'euros par an (estimation CSF Bois à partir de sources Banque de France).

La priorité donnée dans France 2030 au secteur, matérialisée par une enveloppe et des appels à projets dédiés, va permettre de soutenir plusieurs nouveaux investissements additionnels structurants afin de mieux répondre aux différents marchés, notamment celui de la construction bois, tout en optimisant les ressources bois territoriales. Une part de ces investissements a été dédiée à la transformation d'essences de bois spécifiques peu exploitées (exemple du sapin pectiné ou du châtaignier), ainsi que de bois de qualité et de dimensions hétérogènes.

Les industriels vont devoir faire face à des crises climatiques plus fréquentes sur la ressource (bois déperissants, incendiés, attaqués par les insectes et champignons) qui nécessiteront une adaptation des outils de transformation, avec une forte flexibilité.

C'est une étape vers l'objectif de renforcement de la souveraineté industrielle de la transformation du bois en France : le CSF Bois estime que l'accélération du rythme des investissements devrait pouvoir être encore

soutenue jusqu'en 2027 pour opérer les rattrapages permettant de mieux satisfaire la demande intérieure et de mieux valoriser la ressource forestière française.

Le soutien à des investissements reste donc nécessaire et se poursuit dans le cadre du lancement de nouveaux dispositifs prévus par le budget opérationnel de programme du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire dans la loi de finances pour 2024, avec l'ADEME comme opérateur :

- L'appel à projets (AAP) « Industrialisation Performante des Produits Bois » pour développer et optimiser la transformation du bois (association possible avec d'autres matériaux notamment biosourcés) pour les différents marchés, avec une priorité pour les usages à longue durée de vie.
- L'AAP « Biomasse Chaleur pour l'Industrie du Bois » pour accompagner le développement des moyens de séchage du bois d'œuvre et l'autonomie énergétique à partir des sous-produits générés par l'activité.

Les technologies de transformation du bois ont par ailleurs été reconnues dans leur ensemble comme « technologies vertes » favorables à la transition environnementale dans la récente loi « Industrie Verte ».

Étendre le crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte aux industries du bois, secteur stratégique pour la transition vers une économie décarbonée, aurait pour effet bénéfique de toucher toutes les entreprises investissant, au-delà des seuls lauréats d'appels à projets.

Une telle mesure fiscale venant renforcer la compétitivité d'ensemble de la transformation du bois en France ajouterait un important effet de levier aux mesures de redressement déjà engagées, tel que la baisse des impôts de production (pour toute l'industrie) et les appels à projets dédiés au secteur bois.

À défaut d'être déjà arbitrée favorablement, la filière porte aussi cette proposition pour aller plus loin dans une souveraineté industrielle bois regagnée, valorisant un des rares matériaux constituant également une ressource nationale assez souveraine et 100 % renouvelable : 63 % du bois d'œuvre consommé en France est déjà produit et transformé en France !